

1. Introduction
2. Du rappel de quelques principes
3. La défense des droits en France passe par la défense des droits dans le Monde
4. Un monde à la recherche de son identité
5. Des démocraties restreintes
6. L'Autre comme un miroir et comme un danger
7. L'ordre social exige un ordre moral
8. De nouvelles interrogations
9. Le désordre international
10. L'état de la LDH
11. Un espoir à construire

1. Introduction

Qui aurait pensé, en juin 2001 à Limoges, que les premiers mots du rapport moral présenté au 82^{ème} congrès de la LDH, en 2003, seraient ancrés dans la réalité de la guerre ?

L'été 2001 avait été troublé par les premiers arrêtés astreignant les mineurs à un couvre-feu dans certains quartiers. Nous avions protesté contre cette manière de parquer le mal être de ces cités et de leurs habitants. L'avenir nous donnera bien d'autres occasions de nous indignier et de protester. Le 11 septembre 2001 n'a pas résonné comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Les signes multiples des dérèglements du monde nous assaillaient. Ils étaient annonciateurs des pires choses mais le fossé est grand entre imaginer d'abominables cauchemars et les voir se réaliser sous nos yeux. Qui n'a pas eu la sensation, en voyant ces images pour la première fois, de toucher à l'irréel d'un film catastrophe dont le pays victime de ces actes impossibles nous avait, par ailleurs, abreuillé ? Nous avons su alors que si le pire n'est jamais sûr, la frontière avec la réalité de l'insupportable est ténue.

En a-t-il été autrement en France, quelques mois plus tard, lorsque nous avons vu, sur ces mêmes écrans de télévision, s'inscrire le résultat d'un premier tour des élections présidentielles qui marquait la défaite, non d'un homme ou d'un parti, mais d'une démarche politique qui, de toute part, n'offre aucun projet, réduit l'avenir à la gestion de l'instant et détruit l'espoir ? Devons-nous être surpris de ce résultat ? Dans la mesure où il est toujours difficile d'envisager le pire, nous fûmes évidemment surpris. Dans la mesure où nous regardons le déroulement des choses, les résultats du 21 avril 2002 sont la signature d'une époque.

L'idée qui mène le monde reste et demeure l'ancien « enrichissez-vous » dont la version moderne se traduit dans un néo-libéralisme triomphant. Dès lors, qu'importe le respect des droits les plus élémentaires, puisque ceux-ci doivent, en dernière instance, plier devant cet ancien mais permanent totem qu'est le profit ? Déjà intolérable par ses effets immédiats sur la vie de nations entières, cette démarche conduit au chaos lorsque le projet inverse fait défaut ou, du moins, n'a pas encore atteint le degré de crédibilité suffisant pour construire un imaginaire politique alternatif.

Cette béance laisse ouverte la voie aux imaginaires de mort et à la domination sans fard du puissant sur le faible : le « talon de fer » s'exerce sans pudeur et avec de moins en moins de retenue. Devrons-nous nous contenter de négocier nos défaites et d'exercer un choix restreint entre le pire et le moins pire ?

Il a été dit et écrit beaucoup sur ce qui restera un moment de l'histoire de France : les qualificatifs se sont succédé, « tremblement de terre », « cataclysme politique »,

« désastre ». Tous les commentateurs se sont empressés d'exiger que l'on en tire les conséquences, toutes les conséquences, et que le « message » du 21 avril soit entendu.

Certes, le « non » fut magnifique et, en même temps, douloureux. Les manifestations furent nombreuses, massives, peuplées de citoyens venus dire leur refus de la chimère mortelle que propose Jean-Marie Le Pen. Le sursaut citoyen fut puissant et généreux. La LDH y a pris pleinement sa part et même au-delà. Des voix se sont élevées pour contester le choix que nous avons fait de transformer le vote pour Jacques Chirac en un référendum contre Jean-Marie Le Pen. Aurions-nous été dupes de ce Président élu, en définitive, avec moins de 20 % des voix et dont la politique annoncée trace, au moins en politique intérieure, le chemin inverse à celui que la LDH suit depuis plus d'un siècle ? Nous savions parfaitement ce qu'il en serait. Nous savions qu'à cette élection succéderait l'élection d'une majorité redoutable qui appliquerait sans faillir son programme, même si elle n'a pas reçu, en définitive, mandat de changer la nature de la République. Nous n'avions aucune illusion. Pourtant, il nous a fallu construire ce mouvement qui a conduit à contenir, et non à éteindre, l'hypothèque d'extrême droite. En adoptant une autre attitude, nous aurions entériné de plein droit la légitimité d'une République vidée de sens.

En trois ans de temps, nous avons changé d'époque et pas simplement parce que nous avons changé de siècle.

Prendre la mesure de ces changements, consacrer tous nos instants à tenter d'en conjurer les folies, sans jamais oublier notre lien quotidien avec ceux dont les droits sont méprisés, voilà ce qui caractérise l'action de la LDH depuis son dernier congrès comme depuis toujours.

Devant le vertige qui naît de ces bouleversements, il nous a fallu d'abord revenir sur l'essentiel de nos principes, tant il est vrai que la confrontation aux désordres immenses des temps incline au questionnement et, parfois, à l'oubli de ce pourquoi la LDH a été fondée.

2. Du rappel de quelques principes

Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité. Ce postulat a une apparence juridique ; il est avant tout un postulat philosophique dont les droits de l'Homme ne sont que la première conséquence. Il appelle, par ailleurs, à la construction d'un projet politique qui le vérifie. La violence des injustices, la sensation diffuse d'une certaine impuissance radicalisent les mots et les attitudes, allant parfois jusqu'à nous soumettre à la tentation de relativiser nos principes au nom de la fin à atteindre.

Aussi a-t-il été nécessaire de rappeler les quelques principes qui nous animent sans lesquels nous perdrons toute cohérence, donc tout crédit.

L'universalité des droits de l'Homme ne peut résulter d'une simple proclamation, elle n'a de sens que si elle a une traduction concrète. Ce qui implique, bien entendu, l'universalité géographique des droits comme l'indivisibilité de leur contenu. Il nous faut réaffirmer avec force que nous n'avons pas à choisir entre différents droits, mais à les affirmer tous. Le débat n'est pas non plus de savoir si nous sommes irréalistes parce que nous voudrions « tout, tout de suite », mais d'engager l'humanité vers la réalisation de ces droits sans autre frein que de trouver les moyens d'y faire participer l'humanité dans son entier et non certaines parties.

Mais, pour se dégager d'une sphère irréelle qui n'a jamais été que la meilleure méthode pour la nier, l'universalité doit cesser de se concevoir comme le décalque du modèle occidental. Si

le concept a été forgé ici en Europe, et nous n'avons pas à en rougir, il doit offrir au monde entier la possibilité de s'y reconnaître et d'y adhérer. L'universalité des droits de l'Homme, c'est aussi, sans jamais rien concéder du socle commun à l'humanité, accueillir la diversité des cultures, permettre l'ouverture à l'autre, et cesser d'en user comme d'une arme de domination.

Cela nous ramène, dans notre étroit hexagone, à réaffirmer que la laïcité demeure « la construction d'un espace commun qui transcende les différences tout en assumant la diversité », et qu'elle est essentielle pour que la République accueille cette diversité des cultures et des choix individuels dans l'égalité des droits. C'est pourquoi, quelles que soient les spécificités historiques de chacun des pays d'Europe et les différentes voies adoptées pour garantir la liberté de conscience, nous récusons l'injonction papale d'introduire dans la constitution européenne des références métaphysiques ou religieuses.

Rappeler les principes, c'était aussi dire ce que la LDH pense de la violence politique, qu'elle prenne le nom d'insurrection, de terrorisme ou de guerre.

Au-delà de l'affirmation de principe que nous faisons nôtre et selon laquelle la violence est toujours la traduction d'un échec, nous reconnaissons le droit à l'insurrection contre l'oppression. En ce sens, nous ne pensons pas que la violence ne soit qu'un autre moyen de poursuivre la politique, mais qu'elle est l'ultime méthode pour assurer le respect des droits.

Est-ce à dire que tout est possible ? D'une part, nous conservons le droit de juger de la légitimité du but poursuivi, et toute violence, serait-elle recouverte du qualificatif de politique, doit répondre à cette première exigence : garantir l'exercice des droits de l'Homme. C'est dire aussi, a contrario, que nous ne sommes pas dupes de la rhétorique développée par les États qui, menant, comme la Russie en Tchétchénie, une guerre impitoyable contre tout un peuple, parfois le leur, affublent du qualificatif de terrorisme une opposition politique qui a été contrainte à la violence en l'absence de toute possibilité d'expression démocratique.

D'autre part, nous affirmons avec la même force que toute lutte est comptable des méthodes qu'elle emploie. Aucune motivation ne peut justifier de commettre des actes de terrorisme, pris ici dans le sens d'actes de violence destinés à semer la terreur dans la population civile. Quelles que soient sa force et sa légitimité, la révolte qui donne lieu à une violence politique devient condamnable dès qu'elle met en œuvre des méthodes contraires aux droits que cette violence prétend préserver ou rétablir.

Ce n'est pas mettre sur le même pied les oppresseurs et les opprimés, c'est dire qu'en admettant l'insoutenable d'où qu'il vienne, on en vient à le justifier voire à l'absoudre. Nous perdrions alors tout crédit et toute efficacité et nous renierions nos propres valeurs.

Enfin, l'étrangeté des temps nous amène à rappeler, non notre indépendance, je ne la crois sincèrement pas mise en cause, mais le sens de celle-ci. Les similitudes de certaines politiques suivies avant et après le 21 avril 2001 ont montré, si tant est qu'il en soit besoin, que la LDH ne se déterminait pas en fonction de la couleur politique des gouvernements. En revanche, l'absence d'une réelle opposition politique, due à des facteurs conjoncturels (vision optimiste des choses), ou à un regrettable consensus simplement troublé par des enjeux de pouvoirs entre les principales composantes de la vie politique française (vision plus pessimiste des choses), conduit la LDH à aller jusqu'à l'extrême limite de son mandat. Nos propos, en l'absence d'alternative politique, ont pu nous faire percevoir comme la seule force d'opposition au gouvernement. Cela n'est sans doute pas étranger à l'attention relativement importante que les médias nous ont accordée. Mais, si nous voulons aller au-

delà d'une satisfaction de notre ego, sans toutefois jusqu'à regretter notre présence médiatique, sachons simplement reconnaître que, pour une part, la visibilité accrue de la LDH a pour corollaire le manque de lisibilité des choix politiques en présence. Cela doit nous conduire à réaffirmer que notre présence dans le débat politique est une présence citoyenne, destinée à alerter des dangers et à proposer d'autres alternatives, sans jamais oublier qu'en dernière instance ce sont les partis politiques et les citoyens qui construiront un projet. Sachons donc, à la fois, continuer à nous faire entendre, sans jamais oublier que nous n'avons pas vocation à exercer le pouvoir et à nous substituer à ceux qui ont pour mission d'y siéger.

3. La défense des droits en France passe par la défense des droits dans le Monde

Pouvons-nous nous contenter de penser les problèmes qui nous assaillent dans leur seule dimension française ?

Certes, aucune obligation internationale ne contraintait le Parlement à adopter la loi sur la sécurité intérieure proposée par le ministre de l'Intérieur. En revanche, peut-on sérieusement soutenir que cette loi, comme les amendements anti-terroristes présentés en novembre 2001 par M. Vaillant, sont indépendants d'un contexte international qui permet aux États de restreindre les droits et les libertés dans des proportions qui deviennent plus qu'inquiétantes ? À l'inverse, si aucune contrainte internationale n'imposait au gouvernement français d'infliger aux plus démunis le paiement d'une partie de leurs soins, c'est bien en ayant recours au dispositif de contrôle de la charte sociale européenne que nous avons pu engager, avec la FIDH et le GISTI, une requête contre cette décision.

Comment assurer un développement durable, et quelles règles appliquer en ce domaine, lorsqu'une partie des nations du monde (dont la plus riche d'entre elles) refuse de signer le protocole de Kyoto, ou est incapable de mettre en œuvre les règlements nécessaires au bannissement des bateaux poubelles qui, régulièrement, produisent les catastrophes que l'on sait ? Dans le débat sur les flux migratoires, comment ne pas tenir compte du fait qu'à la différence de ce qui se passait, il y a dix ans, 50 % des migrations se font Sud/Sud et non plus Sud/Nord ?

Ces quatre exemples montrent que nous ne pouvons plus construire la défense et la promotion des droits dans la seule sphère nationale. On dira que c'est là une illustration de la mondialisation. Sans doute, mais nous sommes forcés alors d'inscrire la défense des droits dans ce processus et non de considérer qu'une réponse nationale sera seule efficace. Nous devons participer à la mondialisation des droits de l'Homme.

Nous avons créé un groupe de réflexion au sein de la LDH. Nous participons étroitement aux travaux de la FIDH dont ce thème sera le sujet central de son prochain congrès. Il reste pourtant beaucoup à faire.

Nous n'avons pas encore acquis les réflexes nécessaires en la matière. Il est pourtant urgent que nous créions cette approche universelle concrète qui était évoquée plus haut et que nous en fassions l'un des paramètres essentiels de notre réflexion et de notre action.

4. Un monde à la recherche de son identité

Cette inscription des droits de l'Homme dans la mondialisation est d'autant plus urgente que le monde n'a pas encore trouvé les moyens de créer des instances de régulation efficaces.

L'ONU demeure un lieu indispensable de discussion où il arrive, parfois, que la communauté internationale enregistre des succès (comme au Timor), freine l'horreur ou contribue à panser les plaies. La création de la Cour pénale internationale est, en ce domaine, un succès incontestable. Encore faut-il que le refus des U.S.A. et les concessions qui lui ont été faites par certains pays ne viennent pas en ruiner la crédibilité et les moyens d'action.

En même temps, l'ONU supporte toutes les conséquences de l'unilatéralisme américain et des inégalités mondiales, mais aussi les conséquences de tous les intérêts d'État qui s'y affrontent. Dans ce système qui permet à la Libye de présider la commission des droits de l'Homme, à la Russie de massacrer en toute impunité en Tchétchénie, ou à Israël d'ignorer superbement plusieurs résolutions, la politique du donnant-donnant et celle du « deux poids deux mesures » sont la règle.

La communauté internationale n'est-elle donc que formelle ? Le monde change. Une opinion publique mondiale est en train de naître et de se donner les moyens de son expression. L'ONU, elle-même, quoi qu'on pense de ses insuffisances et des améliorations qu'appellent ses statuts, a été le lieu du débat sur la légitimité de la guerre faite à l'Irak. Que son rôle ait été bafoué par l'hyperpuissance américaine pose évidemment question, mais contribue, en même temps, à mettre en lumière le face à face entre la force et le droit, et préfigure, en quelque sorte, ce que pourrait être la nécessaire démocratisation des pouvoirs mondiaux.

En est-il autrement des autres instances internationales ? Du FMI à la Banque Mondiale, en passant par l'OMC, règne l'ordre économique dicté par les plus puissants, sans contrôle citoyen et sans responsabilité de quiconque. L'Argentine peut sombrer avec le concours actif du FMI sans que les experts de celui-ci n'encourent la moindre responsabilité.

En est-il autrement de l'Europe ? Nous en débattrons longuement lors de ce congrès qui aura, sur le sujet, une résolution à examiner. Mais, il nous faut dire avec force que le débat sur l'existence même de l'Europe est derrière nous. La seule question qui vaille est autre : quelle Europe voulons-nous et quelle force nous donnons-nous pour la construire ?

Nous n'admettons plus une Europe faite de la volonté des États, au contrôle citoyen amputé, soumise à la volonté des groupes économiques et repliée sur elle-même. Nous avions déjà exprimé plus que des réserves sur la charte européenne des droits fondamentaux qui ignore les droits économiques et sociaux et restreint les droits des étrangers. La convention chargée de rédiger un projet de constitution ne promet guère mieux en termes de démocratie et de citoyenneté. Cette confiscation du processus démocratique, par délégation successive de légitimité à des organes incontrôlés et au fonctionnement opaque, met en jeu l'avenir même de l'Europe. Favorisant le jeu pervers des gouvernements qui tentent de transformer l'Europe en bouc émissaire de leurs propres erreurs, ce déni de démocratie induit un rejet de plus en plus marqué de l'Europe par les citoyens eux-mêmes.

Beaucoup de concessions ont été consenties au nom de la nécessité de créer l'Europe. Il faut dire fortement que nous devons dépasser cette démarche pour réclamer une Europe démocratique, sociale, laïque et ouverte. C'est en ignorant ces revendications que l'on met le processus européen en danger.

Il est temps de construire, chez les acteurs eux-mêmes, une véritable citoyenneté européenne. L'association européenne de défense des droits de l'Homme commence à développer une action en ce sens qui reste tout à fait insuffisante. Accepter de stagner ainsi ne conduirait qu'au dépérissement de cette initiative. C'est pourquoi, dans le cadre de la résolution soumise au congrès, nous vous demanderons un mandat précis : celui de construire une association regroupant, aux côtés d'organisations, les citoyens eux-mêmes. À

défaut, nous devons le dire clairement à nos partenaires, la Ligue française pourra être amenée à réfléchir à sa participation à l'association européenne dans sa forme actuelle.

Est-ce que face à ces incohérences internationales ou européennes, le retour aux États Nations serait la panacée ? La question ne peut être posée ainsi.

Face à la mise en coupe réglée des États les moins puissants par un ordre international inéquitable, affirmer le droit de ces États à suivre leur politique et à s'émanciper du néolibéralisme, ce n'est pas dire que le retour aux États Nations tout puissant serait la solution. C'est dire que l'ordre actuel revêt la forme d'une mise en tutelle des plus faibles par les plus puissants.

Cela justifie que nous nous soyons associés à la campagne lancée contre l'accord général sur le commerce des services, discuté clandestinement et sans contrôle citoyen. Cette négociation, inscrite dans le cadre de l'OMC, met en jeu la souveraineté des États eux-mêmes, qui sont les seuls à pouvoir proposer et décider. Or quel est le pouvoir de décision d'États qui n'ont parfois même pas les moyens de régler les frais de leurs délégations ou dont l'appareil administratif est inexistant ? Pourtant, ce qui est en jeu, c'est de ne pas laisser au seul jeu du marché des domaines aussi importants que l'éducation, la santé, la culture, les services publics, etc.

C'est dire que la solution passe par la contestation radicale du système mondial d'aujourd'hui. C'est dire, enfin, que la construction d'une société internationale passe par la reconnaissance des identités de chacun, ce qui est la condition indispensable de l'ouverture à l'autre.

5. Des démocraties restreintes

Les démocraties vont mal. Frappées de plein fouet par les désordres du monde, désordres qu'elles ont largement contribué à créer et à entretenir, les démocraties occidentales présentent tous les symptômes d'un système à bout de souffle.

Bien sûr, il ne s'agit pas ici de dire que le principe démocratique doit être remis en cause. Mais, l'essence de la démocratie est d'accepter et de provoquer les changements nécessaires à sa propre existence. Loin d'aller dans ce sens, les pays démocratiques se dirigent vers un système démocratique restreint. L'uniformité de ce mouvement est tel que la France n'est au fond qu'un exemple parmi d'autres.

Une citoyenneté sociale limitée

Tout se passe comme si les pouvoirs publics finissaient par admettre l'existence d'une frange incompressible et permanente de population en situation d'exclusion sociale. Cette population n'est pas réductible aux seuls chômeurs. Elle va bien au-delà, concernant tous ceux et toutes celles qui exercent des emplois précaires, à temps partiels ou rémunérés au Smic. Elle atteint aussi une autre partie de la population qui vit en situation de déshérence sociale, exclue du système. Plusieurs millions de personnes sont concernées, qui se voient ainsi, au mieux, maintenues dans une situation de précarité qui fait peser sur elles une situation d'insécurité permanente, au pire, reléguées dans un néant social.

Toutes ont en commun de supporter les marques et les lieux de discrimination, à raison de leur origine, de leur situation sociale ou de leur lieu d'habitation.

Les politiques mises en œuvre en direction de ces populations n'ont eu que des effets limités, et les dernières mesures décidées par le gouvernement actuel conduisent à les cantonner dans leur situation, fermant tout espoir d'évolution. Nos sociétés semblent ainsi accepter qu'une partie non négligeable de la population soit considérée comme « perdue » et ne survive qu'au prix de « petits boulots » ou du travail clandestin.

La récente décision du parlement, d'imposer le paiement d'un ticket modérateur aux bénéficiaires de l'aide médicale gratuite et de reporter l'ouverture des droits des bénéficiaires de la couverture médicale universelle, constitue une atteinte particulièrement grave aux droits des plus démunis. Elle éclaire parfaitement la logique à l'œuvre : au prétexte de lutter contre la fraude, exiger des plus pauvres qu'ils supportent les mêmes charges que les autres.

Que signifie l'amputation, répétée sur deux exercices budgétaires, des crédits du ministère de la Ville et du FASILD, alors qu'en même temps, les crédits du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice augmentent ? S'agit-il de préférer à la construction de logements sociaux et à l'intégration, qui est une nécessité absolue, la construction de nouvelles prisons ?

Est-il étonnant, dans ces conditions, que l'ensemble des droits économiques et sociaux soient attaqués : droit à la retraite, sécurité sociale menacée, licenciements facilités par la suspension de certaines dispositions de la loi de modernisation sociale. Les emplois jeunes ont été supprimés pour faire face à des emplois en forme de voie de garage, décrétés par avance sans avenir. C'est sans doute ce que le MEDEF appelle « la refondation sociale ». Nous ne sommes pas restés silencieux ou indifférents au sort des salariés de Danone ou de Moulinex. Nous regardons avec inquiétude se multiplier les licenciements destinés à améliorer la rentabilité des entreprises sans aucun égard pour le sort des salariés, renvoyés à la solidarité nationale, laquelle s'essouffle. Nous sommes scandalisés devant l'impuissance de la collectivité, face à des sociétés qui mettent au rebut des entreprises dont elles ont déclaré qu'elles avaient atteint la date de péremption, sans même, parfois, respecter la légalité encore applicable. Le gouvernement ne saurait s'exonérer de la responsabilité d'une politique qui ne s'explique pas seulement par les contraintes de la mondialisation.

Bien que la LDH n'ait pas à se substituer aux organisations syndicales (dont le renforcement est un impératif), et encore moins à définir une politique sociale et économique, nous avons dénoncé cette situation qui constitue une véritable atteinte aux droits économiques et sociaux et pèse lourdement sur l'exercice de la citoyenneté politique.

Formellement, les personnes en situation précaire ne sont pas déchues de leurs droits de citoyens ; elles n'ont guère, en revanche, les moyens de les exercer. Elles alimentent (quand elles ont le droit de vote) le rang des non inscrits sur les listes électorales ou celui des abstentionnistes.

Si la LDH a engagé un combat important contre la loi de M. Sarkozy, c'est bien parce que ses dispositions signifiaient encore un peu plus d'exclusion. En désignant des situations de pauvreté ou des groupes sociaux comme criminels, le ministre de l'Intérieur accroît la division entre ceux qui restent dans le périmètre de la citoyenneté et ceux qui en sont exclus de fait et, sous certains aspects, de droit.

Nous n'ignorons pas que ces processus étaient déjà en œuvre sous le gouvernement de Lionel Jospin, à l'initiative du ministre de l'Intérieur de l'époque. Nous l'avons dit haut et fort au mois de novembre 2001, lorsque M. Vaillant a fait adopter par l'Assemblée, dans des conditions constitutionnelles, des amendements proprement scandaleux. Nous n'ignorons rien de cette filiation. Mais, le rôle de la LDH n'est pas de régler des comptes ou de

permettre à tel ou tel de se dédouaner. C'est donc sur la base d'un texte clair que nous avons été rejoints, dans ce combat, par l'ensemble de nos partenaires associatifs et syndicaux, par l'ensemble des partis de l'ancienne gauche plurielle et par une partie de l'extrême gauche.

Certes, tous les engagements n'ont pas été du même niveau, et nous avons bien senti que certains soutiens n'étaient pas unanimes. Nous avons bien senti aussi que nous n'étions pas majoritaires dans l'opinion publique. Il est vrai que celle-ci, ayant à choisir entre l'affirmation d'un homme promettant monts et merveilles et une absence totale d'alternative politique, pouvait difficilement se laisser convaincre par des « droits de l'hommiste » qui jouaient les cassandres !

Qu'importe, ce n'est pas la première fois que nous sommes à contre-courant, et sans doute pas la dernière. Nous avons au moins permis à un certain débat de se développer au sein même des forces démocratiques, et nous serons là pour tirer les enseignements de l'application d'une loi qui frappera d'abord les plus fragiles d'entre nous.

Des institutions archaïques

La dernière université d'automne organisée par la LDH a été consacrée à la démocratie. Elle a mis en évidence, à la fois, les faiblesses d'un système de représentation qui muselle la parole des citoyens et la volonté de ceux-ci de se réapproprier les espaces de débat politique.

Sur l'aspect institutionnel, s'est dégagé un large consensus pour revisiter toutes les institutions de la République : élection par l'assemblée à une majorité qualifiée des membres du Conseil constitutionnel (et autres organismes de même nature), assurer l'indépendance et la responsabilité des juges, assurer le non cumul des mandats. Cela devra donner lieu à une réflexion plus profonde de la LDH dans son ensemble, et à des propositions mieux formalisées.

Le gouvernement actuel n'a manifestement aucun intérêt pour l'ensemble de ces réformes. Sa grande tâche serait d'assurer la décentralisation de la République. L'examen de ce texte nous amène à penser que cette réforme conduira à la création de pouvoirs locaux extrêmement puissants, sans aucun contre pouvoir et permettant une rupture de l'égalité des droits entre les citoyens.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas pour la LDH de s'opposer à toute décentralisation ou de nier les spécificités qui existent, en Corse par exemple. Que certains réclament, dans cette île, la reconnaissance d'une communauté historique et vivante n'a rien de choquant ni de scandaleux. Le colloque qui a été organisé par les sections de Corse nous a bien montré que, loin d'un simplisme réducteur, l'histoire, comme le présent, montre les responsabilités de l'État français mais aussi les nécessaires évolutions de la société corse. Félicitons-nous, à cet égard, que nos sections de Corse soient entrées de plain-pied dans ce débat, sans faux-fuyant, et mais aussi en réaffirmant nos principes, notamment à l'occasion des dérives racistes et meurtrières de certaines organisations. L'État de droit ne divise pas. L'exercice de la citoyenneté peut tenir compte de ces réalités, dès lors qu'elle s'organise autour de pratiques démocratiques, sans rejet ethniques et dans l'égalité des droits.

Il ne s'agit pas plus de nous ranger derrière la bannière d'une République qui serait incapable de rapprocher les centres de décision des citoyens, ou qui voudrait éradiquer les diversités culturelles qui existent. Il s'agit d'affirmer que rien ne peut se faire en dehors de quatre principes :

- mener un débat large et public et qui ne confisque pas la parole des citoyens,
- assurer en permanence l'égalité des droits,
- refuser tout droit dont l'exercice dépendrait de l'appartenance à une communauté,
- enrichir la République de la diversité qui la compose.

À cela s'ajoute le fait que la parole des citoyens est ignorée. Alors que le Président de la République s'était engagé à organiser un référendum, c'est le congrès qui décidera sans aucun débat populaire de cette réforme. Alors qu'il est plus que jamais nécessaire que les processus de décision fassent une place importante à la parole des citoyens et des corps intermédiaires, le précédent gouvernement a fait adopter une loi réduisant la démocratie participative à presque rien, et le gouvernement actuel n'entend pas modifier cette confiscation de la parole des citoyens.

La modification du mode de scrutin aux élections régionales et européennes assure, de plus, l'élimination des voix dissidentes ou minoritaires, au risque de renforcer encore un peu plus l'abstention. La décision rendue par le Conseil constitutionnel n'a fait que gommer l'aspérité la plus voyante.

La lettre publique que nous avons envoyée à M. Chirac sur ces sujets n'a pas reçu d'accusé de réception. Nous n'avons pas plus reçu de réponse des partis et des organisations que nous avons interpellés de la même manière...

Enfin, ce processus se double d'une véritable appropriation partisane. Les nominations d'affidés ou celles qui sont destinées à récompenser des proches se sont succédé. La CNCDH ou le Haut Conseil à l'intégration en sont des exemples. Quant à la Commission nationale de déontologie de la sécurité, que nous sommes amenés à saisir fréquemment par l'intermédiaire du président de l'intergroupe des parlementaires membres de la LDH, Serge Blisko, on y ajoute 8 membres, sans doute afin de mieux contrôler ceux qui y ont été nommés par le précédent gouvernement.

Des libertés restreintes et octroyées

C'est une constante de l'histoire de constater que des sociétés doutant de leur avenir se réfugient dans les bras de ceux qui leur promettent l'Ordre. Nous n'échappons pas à cette règle. La loi de M. Sarkozy, la première loi de M. Perben et la seconde, encore en projet, dessinent les contours d'un État de droit où les libertés individuelles sont mises sous surveillance, voire entre parenthèses. Il faut, à la fois, construire les digues légales, destinées à encadrer les débordements supposés des groupes sociaux désignés comme criminels, et faire primer, non l'intérêt collectif, mais l'intérêt de l'État sur les droits des citoyens.

Ainsi s'explique l'accroissement démesuré des pouvoirs reconnus à la police et au parquet, et l'affaiblissement corrélatif des libertés individuelles. Notre procédure pénale s'articule autour d'une longue liste d'exceptions qui font du droit commun une singularité. Le ministre de la Justice affiche sans fard sa reprise en mains du parquet et tente de faire, des juges du siège, des agents d'entérinement du travail policier. Le fichage atteint des proportions inégalées et, rejoignant le cantonnement social que nous avons déjà évoqué, il sert à marginaliser un peu plus les groupes sociaux désignés comme dangereux.

La LDH a pris pleinement sa part dans cette lutte qui a mobilisé également la totalité des organisations professionnelles.

C'est aussi le souci des conséquences concrètes des pouvoirs excessifs reconnus aux forces de l'ordre qui nous a conduits à mettre en place une commission permanente sur les violences policières conjointement avec le SAF, le SM et le MRAP. Nous constatons, en effet, un accroissement des conflits entre les citoyens et les forces de l'ordre. Il nous parut essentiel de pouvoir, sans nous transformer en un tribunal, être à l'écoute des plaintes les plus importantes et nous en faire l'écho, sans jamais considérer que ce sont tous les policiers qui sont en cause, mais certains d'entre eux, dans le cadre de la politique définie par le ministère de l'Intérieur.

Des démocraties sécuritaires

Au total, ce qui est en train de se construire sous nos yeux, ce sont des démocraties qui respecteront l'aspect formel du système démocratique pour mieux contrôler tous les rouages de la vie sociale au nom d'une recherche de la sécurité, en fait au nom de la recherche de la sécurité de l'État et de l'ordre établi.

C'est ainsi que l'on voit se développer la répression des mouvements sociaux. Plusieurs syndicalistes ont été condamnés, plusieurs militants ont fait l'objet de poursuites injustes. La situation de José Bové nous a amenés à solliciter sa grâce. Cela a provoqué débat au sein de la LDH. La LDH n'est évidemment pas en accord avec toutes les actions menées par la Confédération paysanne, dans ses méthodes ou, par exemple, lorsqu'elle s'en prend à des recherches scientifiques. En revanche, lorsque l'on inflige à un militant, fût-il médiatique, des mois de prison, alors que ces actes consistent à exprimer de véritables interrogations (sur le rôle de l'OMC à Millau, sur l'usage d'OGM ailleurs) qui ne trouvent pas leur place dans le débat démocratique, il est alors du rôle et du devoir de la LDH de manifester sa solidarité.

Il serait erroné de penser que cette répression résulte mécaniquement d'ordres donnés par le gouvernement. Certes, celui-ci peut orienter les choses, mais le mal est plus profond. Les magistrats n'ont nul besoin de recevoir des ordres pour avoir la main lourde : ils sont eux-mêmes le reflet des réactions de nos contemporains.

S'appuyant sur les peurs réelles de nos concitoyens et leur exploitation, le débat sur l'insécurité démontre bien les impasses où nous a conduit une certaine politique. Ainsi devrions-nous choisir entre la prévention et la répression, devrions-nous accepter les (mauvaises) solutions que l'on nous propose, sous peine d'être au mieux angéliques, au pire complices. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de nier ici un sentiment d'insécurité qui existe bien. Brûler une 4L dans une cité a des conséquences infiniment plus lourdes pour son propriétaire que pour le propriétaire d'une Porsche brûlée à Neuilly. Ceux qui se contentent de dénoncer l'exploitation d'une réalité sociale incontestable se trompent de cible.

Mais devons-nous accepter de réduire l'insécurité à ces seuls phénomènes de délinquance, parfois même d'incivilités transformées en actes de délinquance ? Il y a dans cette restriction apportée au contenu de l'insécurité, la volonté d'en nier l'étendue, qui est bien plus vaste. L'insécurité, ce sont aussi : des quartiers qui n'ont cessé de se dégrader, quelles que soient les politiques mises en œuvre ; le chômage et le travail précaire ; l'école qui, parfois, reproduit les processus de ségrégation sociale ; les discriminations qui détruisent le lien social et la confiance dans les valeurs de la République... bien plus sûrement que tout sifflet à l'écoute de la Marseillaise.

Réduire l'insécurité à la seule délinquance, c'est, d'une part, travestir la réalité et, d'autre part, s'interdire de construire les réponses adéquates. C'est faire le choix, parfaitement

conscient pour certains, de privilégier le maintien d'un ordre social au préjudice de ceux qui auraient besoin de toute la solidarité nationale.

Il est navrant de constater que ce choix a été fait, y compris par ceux dont on attendait une autre démarche politique. S'en prendre aux mineurs, réduire la portée des mesures éducatives au profit d'une répression de plus en plus forte, cela ne date pas du mois de juillet 2001, mais de la précédente législature ! Peser la responsabilité individuelle à la même aune, quelle que soit la situation sociale, c'est un premier ministre socialiste qui nous a servi cette conception du monde que ne démentirait pas l'actuel gouvernement. À rejoindre, faute de réponse politique, le consensus ambiant, on ne pouvait que renforcer les dérives sécuritaires.

Or, disons-le clairement, le débat prévention-répression n'a pas grand sens. Comme s'il nous fallait choisir entre réprimer un délinquant et se donner les moyens de prévenir la délinquance. Le débat est autre : quels sont les moyens et quelles sont les politiques à mettre en œuvre pour juguler des situations sociales qui ne peuvent que produire les pires révoltes qui soient, les révoltes de ceux qui n'ont rien à perdre ?

On connaît la réponse de Messieurs Sarkozy et Perben : criminaliser des groupes sociaux entiers et la pauvreté, et restreindre les libertés.

Réprimer à tout prix, c'est aussi construire de nouvelles prisons. Les parlementaires s'étaient avisés, mieux vaut tard que jamais, de l'état scandaleux des établissements pénitentiaires et de l'abandon de toute perspective réelle de réinsertion dans ce contexte. Le gouvernement de Lionel Jospin s'était engagé dans une réforme de la loi pénitentiaire. Mme Lebranchu avait dirigé, avec une constance qu'il faut saluer, une commission chargée de réfléchir à cette réforme. Un projet, certes imparfait, avait été élaboré. Il n'a pas même pas été présenté au Parlement... Bien entendu, ce projet n'est plus à l'ordre du jour. En revanche, l'état des prisons s'est encore détérioré (jusqu'à 250 % de taux d'occupation dans certaines prisons), et ce n'est pas la nomination d'un ministre spécialement chargé de cela (quelle ambition politique !) qui améliorera les choses. La volonté du gouvernement, relayée par les juges, conduit inévitablement à un accroissement permanent du nombre des détenus et à une augmentation des peines. À l'inverse, les libérations conditionnelles diminuent, les courtes peines désocialisantes augmentent, et la réinsertion est moins que jamais le but poursuivi. Condamner, surveiller et punir, voilà ce qui caractérise la politique pénale actuelle. Notre commission prison le constate au quotidien.

Inefficace, cette politique est aussi porteuse d'un autre danger. Lorsque les électeurs auront pu constater qu'embastiller un mendiant, un(e) prostitué(e), ou encore expulser les gens du voyage, n'empêchera jamais une voiture de brûler ici ou ailleurs, il est à craindre qu'en l'absence de toute autre réponse politique, ils préfèrent l'original à la copie et ne renforcent un peu plus l'extrême droite. L'art du double discours, dans lequel le gouvernement est passé maître, ne peut qu'aggraver ce phénomène.

Loin de constituer une réponse au message envoyé par les Français le 21 avril 2001, les mesures sécuritaires risquent fort de constituer un appel d'air pour Jean-Marie Le Pen. Car celui-ci est encore bien présent. Il l'est d'autant plus que ce terrain a été déserté, y compris par nous. Il n'est plus suffisant de se livrer aux dénonciations rituelles de l'insanité que représentent l'extrême droite et sa filiation historique. Il faut, toujours et encore, mettre en évidence la réalité des projets de M. Le Pen, comme il faut pointer du doigt systématiquement tous les accommodements, officiels et officieux, grands ou petits, passés avec d'autres forces politiques. Mais, n'ayons pas d'illusions, l'extrême droite ne reculera que lorsque se dégageront d'autres alternatives politiques.

6. L'Autre comme un miroir et comme un danger

Dans le contexte que nous connaissons, l'autre, l'étranger devient le miroir de nos peurs et la représentation de tous les dangers. Le repli sur soi trace une ligne directrice qui transcende les clivages politiques et offre un terrain commode où se manifeste une radicalisation de l'ostracisme qui n'a d'égal que l'impuissance des politiques appliquées. L'autre dépasse la catégorie de l'étranger, il se démultiplie en multiples catégories, divisant le corps social en autant de parcelles qu'il existe de discriminations. Celles-ci s'enchevêtrent pour finir par tisser un maillage où lutter contre toutes les discriminations amène à remettre en cause, de proche en proche, nombre de fonctions sociales.

Ce sont les handicapés, les non nationaux français, les Français ayant une apparence « non française », les femmes des cités ou d'ailleurs, les jeunes, beurs, blacks ou non, des quartiers ou non, les musulmans, les juifs... C'est la discrimination au logement, au travail, au sein de l'école, religieuse... Cet inventaire est sans fin.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'accession des Français issus de l'immigration aux responsabilités politiques, médiatiques, administratives et sociales, reste très en deçà de la place qu'ils occupent dans la société ?

Des efforts ont été faits. Je n'évoque pas ici le gadget consistant à désigner parmi eux deux ministres dans l'actuel gouvernement. Encore que cette symbolique désigne en creux ce qui aurait pu être fait lors de la précédente législature. Admettre publiquement, comme l'a fait le précédent gouvernement, que ces discriminations existaient, y compris dans les services publics, qu'elles sont un véritable cancer pour notre société, voilà qui a constitué une petite révolution culturelle que nous avons saluée en son temps. Les réponses ne furent pas à la hauteur de la gravité du constat. La création des CODAC, sous l'empire contradictoire du ministère de l'intérieur et du ministère des Affaires sociales, et surtout leur fonctionnement laissé à la bonne volonté des préfets, n'ont pas répondu aux attentes, alors et surtout qu'aucune mesure concrète, par exemple la disparition de l'essentiel des emplois réservés, n'avait été prise. Notre participation aux CODAC se poursuit, là où elle peut présenter une utilité, c'est-à-dire dans peu d'endroits. Il nous faut donc attendre que l'actuel gouvernement mette en œuvre sa promesse de créer une Haute autorité contre les discriminations. Regrettions, là aussi, que le précédent gouvernement ne nous ait pas entendu sur ce point. Nous avons déjà obtenu que cette autorité ait compétence à l'égard de toutes les discriminations. En revanche, nous ignorons quels seront ses pouvoirs et sa composition. Soyons vigilants quant au contenu de cette initiative.

En attendant, la situation ne cesse de s'aggraver. La discrimination est devenue une pratique quotidienne qui touche tous les secteurs de la vie sociale. En l'absence de réponses coordonnées ou qui ne dépassent pas le stade des condamnations morales ou judiciaires, c'est le repli communautaire qui commence à se faire jour. Pourquoi croire et adhérer aux valeurs de la République lorsque celles-ci sont impunément remises en cause et quotidiennement violées ?

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nous n'avions pas connu de textes (en dehors de la période de la guerre d'Algérie) qui, fût-ce en creux, s'attaquent à un groupe humain à raison de son origine. Les mesures législatives prises à l'encontre des gens du voyage réveillent de très mauvais souvenirs. La LDH tout entière s'est mobilisée sur ce sujet. Que ce soit en siégeant au sein de la commission consultative des gens du voyage, ou en étant à leurs côtés au quotidien, la LDH et ses militants ont assumé leur engagement d'apporter aide et assistance à ceux dont les droits sont violés.

Être musulman aujourd'hui, c'est répondre en permanence à plusieurs sommations qui vont de modifier sa visibilité, à dissimuler sa foi et sa culture, pour finir par être prié d'en changer. Si les mots et leur usage ont un sens, que signifie l'abandon dans le langage

commun et journalistique de toute référence à la nationalité de cette population, plus française qu'étrangère, pour ne retenir que sa confession ?

Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet, en dénonçant lors du congrès de Clermont-Ferrand les discriminations dont l'islam est l'objet, tout en réaffirmant que cette confession n'avait à être traitée que d'une seule manière : à égalité avec d'autres, dans le respect total des règles de la République.

Faut-il saluer la naissance aux forceps d'un organe de représentation de l'Islam de France ? Les conditions de cette naissance nous ont laissé un goût amer. D'une part, cette instance ignore la représentation de toute une frange de mouvements réunissant nombre de jeunes. D'autre part, malgré l'affirmation officielle du refus de placer cet organe sous influence étrangère, c'est bien avec les représentants de pays étrangers que s'est déroulée une grande partie des tractations. Enfin, on peut s'interroger sur la légitimité de l'État à exercer les pressions que l'on sait, même si cela a conduit le ministre de l'Intérieur à privilégier un Islam réel plutôt qu'un Islam rêvé, dans un pays où la séparation des Églises et de l'Etat est la règle. Cela dit, nous verrons bien si la dynamique qui est enclenchée porte ses fruits.

Pour notre part, nous avons continué notre travail de dialogue au sein de la commission « islam-laïcité » qui regroupe, autour de la LDH et du *Monde Diplomatique*, des représentants des jeunes musulmans, des représentants syndicaux, des chercheurs et des intellectuels. Nous serons amenés à en rendre publics les travaux qui, sans engager la LDH, permettront de mieux faire avancer notre réflexion.

La LDH s'est aussi de plus en plus investie dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes les handicapés. Il ne suffit pas de proclamer que le sort des handicapés est un grand chantier du Président de la République pour que les choses avancent. Il ne s'agit pas de s'apitoyer ou de réclamer la charité, mais bien de faire respecter l'égalité des droits en dégageant les moyens adaptés à ces situations et en changeant les mentalités.

Les discriminations en matière d'orientation sexuelle continuent aussi à nous mobiliser. Notre intervention devant les tribunaux à l'occasion de violences et de meurtres commis contre des homosexuels a été déclarée recevable et nous poursuivrons dans cette voie.

Reste qu'au-delà même des discriminations qui envahissent le champ social, les actes de racisme sont bien présents. Ils ont déjà entraîné mort d'hommes (exclusivement des victimes maghrébines à ce jour) et ils constituent un danger permanent. Depuis deux ans et demi, depuis le début de la seconde intifada en Palestine, des manifestations d'antisémitisme se sont multipliées.

Bien sûr, l'antisémitisme n'avait pas disparu de la société française qui reste traversée de cet axe permanent de l'extrême droite allié à un vieux fond chrétien. Ce qui fait débat aujourd'hui est d'une autre nature. De quoi parle-t-on ? D'incidents, d'agressions ou d'atteintes aux lieux de cultes dont l'origine se trouverait dans le conflit du Moyen-Orient, dirigés contre les juifs qui seraient ainsi rendus collectivement responsables du sort réservé par le gouvernement d'Israël aux Palestiniens. La première question qui vaut d'être posée est de s'interroger sur le volume de ces actes. À vrai dire, ce débat quantitatif ne présente qu'un intérêt limité. D'une part, parce que l'affrontement autour des chiffres ne produit rien, et, d'autre part, parce que même en nombre nettement moins important qu'annoncé par ces organisations, les faits demeurent et méritent réponse. Une manifestation d'antisémitisme doit être qualifiée comme telle et ne souffre aucune relativisation. La condamnation doit être absolue et intransigeante.

C'est ailleurs que se situent les divergences. On peut, bien sûr, se cantonner à la réprobation incantatoire, voire considérer que la réponse judiciaire suffit (même si on ne peut en nier l'utilité). Comme si l'adoption de la loi de 1972 contre le racisme et les sanctions que les Tribunaux prononcent tous les jours avaient suffi à éradiquer le racisme... On peut aussi, comme les pouvoirs publics (M. Chirac et M. Jospin de concert), s'en remettre aux autorités religieuses pour appeler au calme, à l'encontre de la laïcité de la République, au risque de cautionner le caractère confessionnel que certains veulent donner à ces évènements. On peut, enfin, provoquer l'enfermement d'une partie des juifs sur eux-mêmes en leur expliquant qu'ils ne peuvent être défendus que par des structures communautaires, et mêler la lutte contre l'antisémitisme au soutien à la politique du gouvernement d'Israël.

D'autres réponses nous paraissent possibles et nécessaires. Tout d'abord, ne pas nier ou relativiser le phénomène, tout en l'appréhendant à sa mesure réelle. Puisse, sur ce point, chacun prendre conscience que les jugements à l'emporte-pièce, les anathèmes divers et les comparaisons historiques douteuses ou les manipulations de toute sorte ne font qu'aggraver les choses. Mais aussi, en sachant dissocier ces faits de l'antisémitisme d'extrême droite. On ne répond pas de la même manière, à des manifestations liées à des évènements contemporains et exogènes, et à celles qui relèvent d'une tradition bien européenne, inscrite depuis plusieurs siècles dans notre histoire. À cet égard, le rôle du débat à l'école, mais aussi dans tous les lieux de dialogue, est essentiel. Des attitudes de rejet ont été rapportées : refus de l'enseignement de la shoah, prise à partie d'élèves parce que juifs. Non seulement il ne saurait être question de céder devant cela, mais il faut à l'inverse intensifier la discussion, diffuser l'information, provoquer le débat partout où nécessaire.

Pour que cette démarche soit entendue, elle doit s'éloigner de certains errements. Il faut cesser de considérer que seules les organisations qui se veulent représentatives des Français juifs peuvent lutter contre l'antisémitisme. Le racisme, dont l'antisémitisme n'est qu'une déclinaison (aussi spécifique soit-elle), implique une réponse universelle. C'est donc à tous, et ensemble, d'agir contre tout racisme sans distinction aucune. Le pire devient possible lorsqu'un des plus importants dirigeants de la communauté juive s'en prend directement aux musulmans, en considérant que la présence de M. Le Pen au second tour des élections présidentielles est un signe de nature à faire taire les musulmans... Le malaise est grand lorsque le ministre de l'Éducation nationale désigne, à demi-mots, une autre communauté comme responsable de ces actes.

Il faut cesser de lier, comme certains le font, la lutte contre l'antisémitisme au soutien de la politique du gouvernement d'Israël. En allant sur ce terrain, on donne crédit à ceux qui tentent de créer une responsabilité collective des juifs au regard de la politique d'un État. Ceux qui se livrent à de telles manipulations prennent le risque de provoquer le repli sur soi d'une partie des juifs de France et, plus grave encore, de construire les termes d'un affrontement communautaire. Enfin, on ne peut que souligner combien ces évènements sont aussi le symptôme d'une société fragile où les mécanismes d'intégration sociale sont grippés par les exclusions et les discriminations, offrant ainsi un terreau naturel aux discours de haine et aux replis communautaires. C'est aussi à cela que nous devons répondre.

Avons-nous failli ? La LDH est accusée d'avoir fermé les yeux. À lire nos prises de position, nous pourrions répondre que nos détracteurs sont de mauvaise foi, et ils le sont souvent. À constater notre présence sur le terrain, y compris judiciaire, lorsque des actes antisémites se sont produits, le constat est identique. Rappelons, à titre d'exemple, que la LDH a saisi l'ambassade d'Égypte et son homologue égyptienne, de l'infâme feuilleton qui décalque le protocole des sages de Sion.

Nous avons la sensation qu'en tout état de cause, quoi que nous fassions, ce qui prime pour certains, c'est que nous n'approuvons pas la politique du gouvernement israélien. Dans ce

contexte, il devient extraordinairement difficile d'articuler une réponse commune contre les manifestations d'antisémitisme. Le CRIF, en particulier son président, a usé de cette politique jusqu'au bout : refusant les propositions que nous lui avions faites, il a organisé une manifestation axée contre l'antisémitisme mais aussi sur la défense de la politique du gouvernement d'Israël. M. Cukierman a multiplié les déclarations insultantes, au point que s'excuser semble occuper une grande part de son temps. Le CRIF ne s'est jamais clairement distingué de tous ceux qui, véritables nervis d'extrême droite, tentent de faire régner une terreur physique à l'encontre des personnes qui ne partagent pas leur vision du conflit du Moyen Orient. Il en a été autrement de l'attitude de certaines associations qui ont su s'opposer aux débordements du président du CRIF.

Mais, comment ne pas dire, en même temps, le malaise qui persiste ? Nous sentons bien que ce qui est en train de se dérouler est gravissime, car conduisant directement à la séparation des communautés et participant à la ruine d'un espace public commun. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de réaliser un premier débat sur cette question au sein même de la LDH. Il s'est déroulé le 1^{er} avril et sera suivi par d'autres. Si nous devions résumer le sentiment qui nous anime, c'est que, malgré toutes les raisons, et elles sont réelles, que nous pouvons mettre en avant, ce qui prime c'est le sentiment d'un échec général. Échec que d'avoir laissé certains provoquer un enfermement communautaire, échec que de n'avoir pas réussi à développer une pédagogie qui permette de combattre, en commun, le racisme sous tous ses aspects. La LDH est ainsi faite qu'elle ne peut se satisfaire de cet échec, même, encore une fois, si les causes de celui-ci dépassent et de très loin les seules forces ou les seules responsabilités de la LDH.

Mais parmi les victimes des discriminations, il est une catégorie dont la LDH n'a jamais cessé de s'occuper depuis sa fondation. Ce sont les étrangers.

Nous avons continué à donner à ce débat sa vraie nature : un problème politique auquel les réponses policières qui se succèdent n'apportent aucune solution. Nous avons longuement débattu au sein de la LDH, et les sections ont assez largement fait savoir leur opinion avant que le Comité central, dans le cadre d'une résolution adoptée à la majorité renforcée, n'exprime ce qui est devenu notre position.

Qu'avons-nous dit ? Tout d'abord, nous avons réaffirmé que l'Humanité est une et qu'elle a vocation à circuler librement et à vivre où bon lui semble. Nous avons ensuite rappelé que le droit d'Asile n'est pas un acte de charité, mais le corollaire indispensable de l'universalité des droits de l'Homme. En donnant asile, nous ne faisons que restituer, partiellement, les droits dont sont privés un homme, une femme ou un mineur dans son pays d'origine. Nous avons, enfin, dit clairement que les politiques actuelles étaient vaines, inhumaines et porteuses d'atteintes aux libertés de tous : si tout n'est pas possible immédiatement, il nous faut, d'ores et déjà, abandonner la politique des visas de court séjour, reconnaître une pleine citoyenneté de résidence et construire les moyens d'une liberté d'installation que l'on ne saurait repousser indéfiniment. Voilà ce que nous entendons porter comme revendications et mettre en débat en France comme en Europe.

L'Europe est, en effet, devenue un lieu essentiel de débat sur ce sujet puisqu'il relève de sa compétence. Cela ne signifie pas que les États aient perdu tout pouvoir, puisqu'ils peuvent offrir des conditions plus avantageuses aux étrangers qu'ils accueillent. Cela signifie que l'Europe donne le « la ». Et, à en juger par les directives projetées ou décidées, ce « la » constitue l'Europe en forteresse fermée, tenant à l'écart les hordes de barbares qui tenteraient de l'envahir.

En est-il autrement en France ? Le précédent gouvernement avait opté pour la politique de l'immobilisme absolu, après la réponse très insuffisante et imparfaite apportée par M.

Chevènement. Les rapports avec le ministère de l'Intérieur étaient devenus inexistant. Il est vrai que nous finissions par nous demander quelle sorte de ministre siégeait place Beauvau lorsque celui-ci imaginait d'abaisser l'âge de la majorité pour les mineurs étrangers arrivant en France afin de mieux pouvoir leur interdire l'accès à notre territoire.

Le gouvernement de Lionel Jospin est resté muet devant la revendication concernant les sans-papiers que nous avons portée avec le MRAP et diverses personnalités au cours du tour de France des sans-papiers. L'arrivée de M. Sarkozy au ministère de l'Intérieur ne présageait rien de meilleur. Pourtant, les premières déclarations de ce dernier étaient légèrement dissonantes : « il faut cesser de parler d'immigration zéro », modification des conditions de régularisation, etc.

Il est vrai que, l'immobilisme étant devenu insupportable, le mouvement des sans-papiers a retrouvé une vigueur qui a la force du désespoir. Nous avons été à leur côté. Cela n'a pas toujours été facile tant il est vrai que certains militants ont pris le chemin d'une radicalisation des revendications et que certaines organisations ont renforcé cette démarche.

Cela dit, le propos de M. Sarkozy doit être entendu comme la langue d'Ésope. Derrière des propos « raisonnables », qu'avons-nous trouvé ? Le non-respect des promesses faites en matière de régularisation ; des textes de loi sur l'asile et sur les étrangers qui restreignent encore les droits ; des pratiques encore plus détestables, qu'il s'agisse des charters ou de l'attitude des préfectures ?

La régularisation des sans-papiers reste une revendication essentielle, non seulement parce qu'il faut mettre un terme à cette honte, mais aussi parce qu'il faut cesser de traiter cette question sous son aspect policier. En matière de double peine, à propos de laquelle nous avons mené campagne avec d'autres organisations, les promesses du ministère de l'Intérieur restent sujettes à caution et les projets déposés devant le Parlement, s'ils constituent des avancées réelles, demeurent très en deçà de nos attentes.

Est-ce que les données du problème ont fondamentalement changé ? Sangatte a été fermé, mais les demandeurs d'asile arrivent chaque jour et chaque nuit à Calais (où la section assume un travail extraordinaire). Et lorsque Jacques Chirac est acclamé à Alger, c'est avec le slogan : « des visas » ! La politique que l'on nous sert est archaïque et dangereuse. Elle conduit à marginaliser un peu plus les étrangers et à leur refuser toute égalité des droits.

L'examen des diverses mesures en faveur de l'intégration annoncées par le gouvernement révèle, en fait, un transfert de crédits (de plus diminués) en faveur des primo arrivants et une véritable ruine des processus d'intégration des personnes déjà installées en France. Ce sont des centaines d'associations de quartier qui sont contraintes de mettre un terme à leur activité. La lecture de cette politique est à la fois simple et désespérante : le « stock » actuel est périmé et irrécupérable. Dés lors, il devient nécessaire de le contrôler et de faire des arrivants des sujets bien dociles aux vœux des employeurs et à l'ordre social.

Nous avons mené, à nouveau, campagne en faveur du droit de vote des étrangers. Avec d'autres associations, et sur nos seules forces, nous avons réussi à organiser une votation citoyenne au travers de toute la France pour réaffirmer notre revendication. Nous sommes heureux de constater que l'opposition actuelle a repris ce projet à son compte. Mais nous regrettons que le projet déjà adopté sous la précédente législature ait été bloqué par le précédent gouvernement. Quant au Président de la République, qui n'a pas le temps de nous recevoir sur ce sujet, il considère qu'il faut laisser à l'opinion publique le temps de mûrir. Ce qui montre que l'on peut être à l'Élysée et ne pas connaître l'état des sondages !

Nous avons fait ce que nous devions faire et nous continuerons dans la même voie, même si cela n'est pas du goût du ministre de l'Intérieur, voire de certaines associations qu'il a su charmer.

7. L'ordre social exige un ordre moral

La défense de l'ordre social, dont le gouvernement s'est fait une règle, a nécessairement pour fondement, autant que pour conséquence, un ordre moral renforcé.

Lorsque la répression est le mot d'ordre de l'organisation sociale, il faut rechercher la source de l'interdit, ce qui autorise cette régression. Bien sûr, la religion reste un des motifs les plus utilisés. Mais, on ne saurait s'en tenir là. L'ordre moral s'est, en quelque sorte, laïcisé pour s'appuyer sur d'autres phénomènes, y compris en exploitant l'insécurité telle que l'entendent le ministre de l'intérieur ou d'autres.

Les enfants sont un nouveau prétexte. Nous sommes sommés de choisir : soit nous adoptons le discours de certaines associations, soit nous sommes rangés du côté des pédophiles. Dire que lutter contre les agressions sexuelles n'implique nullement de passer outre la présomption d'innocence ni de se livrer à des rafles publiques serait faire preuve de complaisance ; rappeler qu'il est impératif, à côté de la sanction, de mettre réellement en place le suivi médical institué par la loi serait manifester notre mépris des victimes. Nous avons refusé de céder à ces chantages, notamment ceux qui provenaient d'associations pourtant soucieuses du respect des droits de l'enfant, mais restées silencieuses lorsque M. Perben a accru la répression contre les mineurs.

Les expositions, les films, le droit d'écrire, y compris sur les sujets les plus graves, tout cela a été prétexte à des mouvements du menton de certaines associations ou d'une partie des autorités publiques. La justice qui n'est jamais la dernière à se parer des oripeaux de la vertu a été saisie, à ce jour avec des résultats variés. Les débats sur la violence à la télévision se sont curieusement concentrés sur la pornographie ou sur le cinéma, comme si rien d'autre n'était matière à réflexion. Encore une fois, l'Art, sous toutes ses formes, est la première cible des censeurs qui prétendent, au nom d'alibis divers, revenir sur l'acquis que représente une société plus respectueuse des mœurs de chacun. Il nous fallait réagir. Nous l'avons fait, bien entendu, en nous opposant aux atteintes à la liberté d'expression et de création. Mais nous sommes allés plus loin en créant un *observatoire de la liberté d'expression et de création* où nous ont rejoints nombre de personnalités et d'organisations. Nous irons encore plus loin en consacrant notre prochaine université d'automne à l'imbrication, sous tous ses aspects, entre ordre social et ordre moral.

Les drogues sont de nouveau inscrites dans une perspective purement répressive. La démarche antérieure de la mission de lutte contre la toxicomanie a été bouleversée, en même temps que, fort opportunément, on en congédiait la responsable. Plus d'approche globale de tous les produits, alcool compris, amplification de l'interdit et de la sanction. Le Sénat, qui n'a jamais peur de se caricaturer lui-même, n'est-il pas en train d'étudier les meilleurs moyens de réprimer les simples fumeurs de cannabis ? La politique que met en place le gouvernement tend à remplacer toute démarche de soins et de prise en charge médicale et sociale, par un jugement moral qui fait de l'utilisateur des drogues, un délinquant.

C'est aussi dans ce contexte que s'est enclenché le débat sur la prostitution. De la pire manière qui soit. Nous avons à choisir entre réglementer la prostitution ou, selon M. Sarkozy, en faire un délit.

Nous refusons ce dilemme qui ne conduit qu'à transformer les femmes contraintes à se prostituer de victimes en coupables. Réglementer la prostitution, c'est considérer qu'il s'agit d'une activité comme une autre, librement consentie. C'est, aussi, renforcer un ordre social libéral, patriarcal et inégalitaire, où de nombreuses femmes sont encore privées de l'accès à l'indépendance économique. Si la LDH n'a pas à porter un jugement moral sur l'usage que chacun fait de son corps, elle ne considère pas, en revanche, que prostitution rime avec liberté. Quant à transformer les victimes en coupables d'un délit, c'est l'expression achevée d'une conception du monde où les plus faibles ont tort d'être faibles...

C'est ce que nous avons exprimé en condamnant ces deux démarches, mais en exigeant que les prostitué(e)s bénéficient de tous les droits sociaux et soient reconnu(e)s pour ce qu'elles (ou ils) sont : des victimes. Reste la question de la responsabilité des clients que nous n'avons pas entendu éluder. Certains ont plaidé en faveur de leur pénalisation. Nous avons plaidé en faveur d'une manière de les responsabiliser. La prostitution est un phénomène trop ancien pour confier, au seul code pénal, le soin d'y mettre un terme.

Enfin, nous avons considéré que les nouvelles dispositions concernant l'accouchement sous X préservent un équilibre acceptable. D'une part, il est mis un terme à cette situation inacceptable qui conduisait à la destruction de toute information sur les origines ; d'autre part, le droit des femmes est respecté, puisqu'en dernier ressort il leur appartient de lever ou non leur anonymat.

Mais les droits des femmes restent un terrain où notre vigilance doit être permanente. Les tentations de repousser les femmes dans la sphère de la famille, la persistance des inégalités sociales, économiques et politiques sont bien présentes. L'avortement est toujours soumis aux assauts de ceux qui n'ont rien à faire de la liberté et des droits des femmes.

Dans la sphère politique, la recherche d'une présence égale montre ses limites, et si plus de femmes ont été élues, elles n'en occupent pas pour autant plus de postes de responsabilité. Dans la sphère sociale et familiale, ce sont elles qui subissent de plein fouet les discriminations, en tant que femmes, en tant qu'étrangères, en tant que victimes des violences qui trouvent leur source dans la violence des hommes, aggravées parfois par des traditions oppressives et les situations précaires que connaissent certains quartiers.

8. De nouvelles interrogations

La LDH a poursuivi sa réflexion sur les lois de bio-éthique qui devaient être renouvelées. Il faut regretter le retard pris par le précédent gouvernement qui amène celui-ci à recommencer un débat qui avait déjà eu lieu.

Nous avons dit notre condamnation totale du clonage reproductif et le souhait que celui-ci soit pénalement sanctionné. En matière de clonage thérapeutique, le débat a été plus partagé, et si nous avons considéré qu'il n'y avait pas d'urgence à aller dans ce sens, cette position n'est pas définitive.

Nous avons longuement débattu sur les conséquences de l'arrêt Perruche (dommages et intérêts accordés à un enfant en raison de l'infirmité dont il souffrait à raison d'une faute médicale) et sur ce qu'il signifiait. Une majorité d'entre nous s'est dégagée, pour l'approuver. C'est à l'unanimité que nous avons condamné la loi qui a prétendu remédier à cette question et qui instaure une sorte d'irresponsabilité médicale inacceptable.

Un autre débat a animé les travaux du Comité central : celui qui est relatif à l'adoption d'enfants par les couples homosexuels. Le débat n'était pas aisément résolu tant il bouleversait bien des réflexes et des normes. Il nous fallait, à partir de nos principes, prendre position sur un

interdit quasi immémorial. Nous avons d'abord rappelé que la liberté de chacun de choisir son mode de vie était un droit qui devait être garanti et protégé. Nous avons reconnu aussi que le désir d'avoir un enfant était parfaitement légitime tout en ne pouvant se transformer en un « droit à l'enfant » ; l'intérêt de l'enfant doit être prioritairement pris en compte et apprécié au cas par cas, l'orientation sexuelle des adultes étant indifférente à l'appréciation de leur capacité éducative. Nous avons aussi constaté qu'aucun élément objectif ne permettait de considérer qu'un enfant encourrait des risques particuliers du seul fait des orientations sexuelles des adoptants. Enfin, force est d'admettre que l'évolution des choses et des techniques contredit très fortement la réalité juridique. C'est pourquoi, dans ces limites, et à la condition que soit clairement distinguées, dans l'établissement de la filiation de l'enfant adopté, la filiation biologique d'un côté et la filiation juridique et sociale de l'autre, le Comité central a considéré que l'adoption d'enfants ne pouvait être limitée aux seuls hétérosexuels.

Enfin, notre réflexion s'est poursuivie quant à l'euthanasie, sans qu'une position définitive ait été adoptée, de grandes réticences s'étant manifestées à ce que la loi s'empare trop en détail de ce sujet.

Ces débats ne sont pas aisés. À deux titres, nous devons nous féliciter de pouvoir les mener : le premier est que la LDH a une voix sur ces sujets qui est entendue et consultée ; le second est que nous avons eu la sagesse collective de ne pas prétendre détenir, chacun d'entre nous, une vérité définitive.

9. Le désordre international

Nous l'avons déjà dit, le désordre international est grand et pèse de tout son poids sur les situations intérieures.

La guerre faite à l'Irak mériterait, à elle seule, que l'on y consacre un rapport entier, tant il est manifeste qu'elle produira des conséquences au-delà des mois et des années qui viennent. À l'inverse de certains, nous n'avons jamais sacrifié à un anti-américanisme de façade ou d'opportunité. Nous n'avons jamais, non plus, adhéré à cette condamnation ontologique de la guerre qui tend à remplacer toute réflexion politique. Souvenons-nous que nos débats ont été fournis lors de la première guerre du Golfe. Souvenons-nous aussi que, lors du congrès de Grenoble, nous avons longuement disputé pour dégager une position commune quant à l'intervention au Kosovo.

Nous n'avons jamais été dupes du régime de Saddam Hussein. La FIDH n'a cessé de dénoncer ce régime, un des plus sanglants de la planète, qui dévore les peuples d'Irak, agresse ses voisins et dont les affidés s'enrichissent encore plus, depuis l'embargo criminel qui est imposé à ce pays. Nous n'avons pas plus été dupes des larmes des régimes occidentaux. Ils ont financé ce régime, et parfois ont été financés... par lui ; ils l'ont armé, soutenu et, dans certains cas, l'ont même idéologiquement justifié : « le seul état laïque de la région », disaient certains ! Curieuse conception de la laïcité que celle qui conduit à gazer une partie de sa population, à ériger l'arbitraire en pratiques démocratiques, à faire exécuter quelques centaines de femmes parce que prostituées et à utiliser, in fine, l'argument religieux pour s'autoriser à donner naissance à « la mère des batailles ».

Est-il étonnant, dans ces conditions, que nos appels à la création d'un tribunal international ad hoc pour juger les crimes de ce régime n'aient pas été entendus ? Est-il étonnant que l'argent du régime n'ait cessé d'alimenter toutes les entreprises de désinformation du monde, comme les caisses de la famille de Saddam Hussein ou de ses proches ? Ceux qui

pensent que les peuples d'Irak n'ont pas envie de voir disparaître cette infernale machine à broyer se trompent lourdement. Ne pas le dire, c'est faire injure à leurs souffrances et faire injure à la vérité.

Et que cette vision des choses ait été entendue au sein de la LDH n'a rien que de très normal. Au nom de quels principes, au nom de quelle entorse à la vérité, aurions-nous refusé d'entendre ceux qui, depuis des décennies, souffrent et meurent, et viennent, à juste titre, nous rappeler la complicité antérieure de nos gouvernements ?

Mais dire cela, n'est en aucune manière contradictoire avec notre condamnation sans réserve de la guerre déclarée par les États-Unis à l'Irak. Prenant prétexte d'un désarmement sur lequel la communauté internationale était restée silencieuse depuis plusieurs années, les États-Unis ont décidé de mettre à bas ce régime. En fait, les États-Unis ont décidé de mettre en application leur vision du monde. Le recours à l'ONU n'était que la tentative de donner à leur action une légitimité au regard du droit international. Le refus du conseil de sécurité de se prêter à cette instrumentalisation a permis de mettre en évidence que, pour les États-Unis, il n'existe d'autres règles de droit international que celles qu'ils édictaient.

Rendons hommage au Président de la République française qui a su s'opposer, soutenu en cela par une opinion publique largement défavorable à la guerre, à la volonté des États-Unis. Cela n'a pas empêché la guerre. Certes. Mais cela a empêché que l'ensemble des pays d'Occident se range sous la bannière étoilée, et cela a permis aux autres pays du monde de trouver un point d'ancrage dans leur refus de la manifestation de puissance des États-Unis.

Cette guerre, dont on ne sait comment elle se déroulera exactement au moment où ces lignes sont rédigées, apportera, sans doute, la chute d'un régime. Elle n'apportera ni la paix, ni la démocratie. Cette dernière ne s'exporte pas comme un modèle imposé au bout des fusils. Tout au contraire, c'est ruiner la portée du système démocratique que d'user de la démocratie comme de l'habillage d'une domination étrangère. C'est favoriser, en dernière analyse, tous ceux qui, faute d'alternative crédible, exploitent l'humiliation, ressentie quotidiennement par des peuples entiers.

Quelle peut être la crédibilité d'une « libération » des peuples de cette région, lorsqu'en même temps, on s'accorde d'autres dictatures ou de la situation insoutenable faite aux Palestiniens ? Comment ne pas qualifier cette politique de « deux poids deux mesures » ?

Déstabiliser la région entière, favoriser toutes les aventures, y compris celles que souhaite une partie du gouvernement israélien, sans apporter pour autant une paix durable aux peuples d'Irak, voilà ce que peuvent être les conséquences de la politique de force des États-Unis.

Au-delà, c'est aussi l'Europe qui a fait les frais de la volonté des États-Unis de construire un monde à leur mesure. La Grande Bretagne, l'Espagne, et d'autres pays, y compris ceux qui doivent adhérer à l'Union européenne, ont enfourché la démarche américaine et ont amené l'Europe à révéler un peu plus son incapacité à engendrer une politique étrangère commune. Ce qui risque d'enfermer un peu plus l'Europe, dans son rôle de marché unique et pose, au moins, la question de son élargissement tel qu'il est conçu aujourd'hui.

C'est enfin, toute une vision des rapports mondiaux qui est mise en débat. Paradoxalement, les événements qui se sont déroulés nous permettent, peut-être, d'aller de l'avant. Bien que la charte des Nations Unies ait été violée, l'ONU a été le centre des débats, le plus souvent publics, commençant à ressembler au véritable forum démocratique international qu'elle devrait être. Cela n'a pas été pour rien dans l'apparition d'une véritable opinion publique mondiale qui a fait irruption sur la scène politique, bien au-delà des manifestations anti-

mondialisation ou des forums sociaux régionaux ou mondiaux. C'est une véritable revendication de démocratie qui s'est ainsi exprimée à un niveau transnational. C'est, enfin, en creux, une autre organisation du monde que l'on voit se dessiner. Il est temps, en effet, que les projets se confrontent et que le monde construise sa propre démocratie.

Mais, au-delà de ces débats généraux, ce sont des situations plus spécifiques qui ont retenu notre attention.

Nous ne sommes pas restés inactifs en ce domaine, en lien étroit avec la FIDH dont il faut saluer le travail. Nos rapports permettent un travail conjoint effectif qui a porté ses fruits en bien des matières. C'est ainsi que nous siégeons conjointement au Haut Conseil à la coopération où Catherine Choquet nous représente, ou au Conseil du développement durable où cette représentation conjointe est assurée par Claude Katz.

Sur le plan judiciaire, nous collaborons étroitement pour poursuivre en France les différents tortionnaires qui y séjournent. Plusieurs plaintes sont en cours.

C'est aussi parce que nous sommes au sein de la FIDH que nous pouvons alerter nos homologues du Sénégal ou de Côte d'Ivoire sur les expulsions par charter.

C'est, enfin, un profond accord sur l'essentiel qui nous lie avec cette organisation internationale qui a pris une place importante dans le concert des ONG internationales.

La Tchétchénie a fait partie de nos préoccupations. La venue répétée de M. Poutine à Paris, l'impunité dont bénéficie l'armée russe, les exactions dont sont victimes les Tchétchènes sont une honte pour l'humanité et nous devons dire que notre honte est plus grande encore, lorsque nous constatons que l'Europe se plie devant la Russie afin de préserver ses relations d'affaires et ses intérêts géopolitiques. Si, en plus, les Tchétchènes avaient le bon goût de mourir en silence, ce serait parfait.

L'Algérie continue à être cette zone de non droit où le terrorisme, s'il a diminué d'intensité, reste bien présent et où la question « QUI TUE QUI » n'a toujours pas reçu de réponse, pas plus que le sort des disparus. Le gouvernement algérien semble s'orienter vers une reconnaissance de fait de ces milliers de personnes évaporées, en proposant une indemnisation aux familles. Mais cela n'affranchit en rien du devoir de vérité qui est dû aux victimes et à la société algérienne toute entière. Quant à la démocratie, on attendra des jours meilleurs... Enfin, l'Algérie, c'est aussi notre histoire, encore cachée et certainement honteuse. Nous avons obtenu la condamnation du Général Aussaresses en première instance. Nous espérons que la Cour d'appel confirmara qu'il n'était pas du devoir de l'armée française de torturer et d'exécuter sommairement. Au-delà de cette instance judiciaire, c'est aussi tout le débat sur l'histoire coloniale de la France auquel la LDH souhaite participer. Le premier livre publié dans la collection que nous avons créée avec les éditions de la Découverte est consacré, sous la signature de Gilles Manceron, à ce thème.

On n'entend plus grand chose sur la situation en Tunisie. Non que les défenseurs des droits de l'Homme de ce pays aient baissé la garde ou acté une défaite. Simplement, ce n'est plus dans l'air du temps. Pourtant là aussi, la répression se poursuit au quotidien. S'exprimer sur internet vaut la prison...

Bien entendu, la Palestine a occupé une grande part de notre activité. Le Congrès aura à voter une résolution sur cette question. Le débat aura donc lieu dans ce cadre. Relevons simplement que la LDH a eu un rôle essentiel sur ce terrain. Nous avons été présents à toutes les manifestations, nous avons fait tous les efforts possibles pour soutenir les refuznik israéliens, nous avons largement pris notre part à la campagne menée pour obtenir la

suspension de l'accord d'association entre l'Europe et Israël. Nous avons, en revanche, condamné tout boycott d'Israël et nous avons exprimé notre refus absolu de toute violence aveugle. Enfin, et même s'il ne s'agit pas d'actions de la LDH en tant que telle, je voudrais saluer les membres de la LDH qui sont allés manifester leur solidarité au peuple palestinien et aux forces de paix israéliennes en se rendant sur place.

D'autres pays ont retenu notre attention, la Côte d'Ivoire par exemple. À la Ligue, un autre thème nous a mobilisé : le terrorisme est devenu l'alpha et l'oméga des préoccupations des États. Sans aucun doute, considérons-nous que ceux qui se livrent à ces actes ne font qu'exploiter les injustices du monde. Sans aucun doute, reconnaissons-nous la légitimité de la lutte contre le terrorisme. Mais l'observation un peu plus rigoureuse des discours et des projets des États permet de faire deux constats.

Le premier est que, sous ce prétexte, certains ne voient aucun inconvénient à renforcer des États eux-mêmes terroristes, au prétexte qu'ils se rangent dans le camp occidental. Le terrorisme est un excellent alibi pour criminaliser les opposants aux dictatures. Le second est que, sous ce même prétexte, ce sont les libertés de tous qui sont sérieusement restreintes. On le voit bien avec la politique d'infra droit menée par les États-Unis à l'égard des détenus de Guantanamo ou dans d'autres lieux, parfois avec la complicité des pays d'accueil de ces bases. On le voit bien en constatant que les États, au mépris de toute règle de droit, se « passent » leurs prisonniers. On le voit bien, enfin, en lisant les projets de convention internationale (les décisions européennes ne font pas exception à la règle) étudiés par différentes instances et qui font froid dans le dos.

Notre lutte contre la peine de mort n'a pas désarmé. Le groupe de travail consacré à ce sujet poursuit sa mission d'information et d'intervention. Nous avons dénoncé l'attitude du gouvernement français qui a accepté de collaborer avec les États-Unis qui réclamaient des informations sur M. Moussaoui, alors que la peine de mort est en jeu et que celui-ci est jugé sans avocat. Nous appelons à mettre un terme à toute coopération judiciaire ou policière dans toutes les affaires où la peine de mort est encourue.

Un léger espoir s'est fait jour. Le gouverneur de l'Illinois, après avoir décrété un moratoire des exécutions capitales, à l'issue de son mandat, a gracié tous les condamnés à mort de cet État. La Cour suprême des États-Unis commence à modifier sa position. Reste que dans le monde entier, en Chine ou au Japon, en Arabie Saoudite ou dans bien d'autres pays, on continue à assassiner sous une forme légale. C'est, encore et toujours, intolérable.

Si nous avions besoin d'être convaincus de la nécessité d'une mondialisation des droits, tout cela nous pousserait à redoubler d'efforts.

Le seul point positif, dans ce contexte difficile, est la création de la Cour pénale internationale. Malgré les efforts des États-Unis, celle-ci a vu le jour et est entrée en fonction. La FIDH a déposé la première plainte. Bien que certains États en contestent la légitimité, elle commence à avoir des effets indirects. Un exemple : Israël n'a pas ratifié ce traité, mais les ordres de destruction d'habitations ne sont plus signés par des officiers israéliens... On n'est jamais trop prudent !

Reste que l'avenir de cette juridiction est incertain. Il est impératif de rappeler que cette Cour est une Cour de justice et qu'elle ne saurait donc résoudre des problèmes dont la solution est avant tout politique. Le droit ne saurait être un substitut au débat politique. Par ailleurs, s'il advenait que la Cour n'ait à juger que les exécutants de dictatures décriées du Sud et qu'y échappent quasi systématiquement les décideurs, en particulier lorsqu'ils vivent au Nord, elle devrait alors faire face à un sérieux problème de crédibilité.

10. L'état de la LDH

Le rapport du secrétariat général a retracé le fonctionnement de la LDH, ses forces et ses faiblesses. Globalement, la LDH se porte bien. Mais cet équilibre est fragile. Fragile, parce que nous pouvons faire confiance aux pouvoirs publics pour ne pas nous faire la vie facile. Fragile, parce que le contexte dans lequel nous évoluons ne nous est pas favorable. Fragile, enfin, parce que nous nous laissons, parfois, entraîner vers des conflits qui ne présentent aucun intérêt, si ce n'est de satisfaire des procès d'intention ou des intérêts personnels.

Autant le dire clairement, nous avons mieux à faire. C'est en tout cas ce que pense la majorité d'entre nous qui, jour après jour, jonglons entre plusieurs réunions ; sursautons lorsque sonne le téléphone (portable, en plus du fixe...) ; soupirons devant le volume de notre courrier (auquel s'ajoutent les e-mail) ; nous demandons comment nous allons pouvoir répondre à l'appel de détresse lancé par tel ou tel ! En n'oubliant pas de glisser dans les interstices restant, quelques réflexions sur l'état et le devenir du Monde... Accessoirement, nombre d'entre nous travaillons et tentons d'avoir une vie personnelle. Point d'esprit de sacrifice, point de prétention à être des martyrs. Simplement la certitude tranquille que nos droits, comme ceux de tous, n'existent que si l'on s'en saisit pour les mettre en œuvre. À ceux qui pensent que nous sommes des moralistes, des « droits de l'hommiste » ont-ils dit, nous répliquons que c'est là le langage de ceux pour qui les droits de l'Homme ne sont que des mots, utiles en campagne électorale et vite oubliés dans l'exercice du pouvoir. Que l'on ne compte pas sur nous pour baisser les bras, ni tergiverser sur nos principes. Nous avons une certitude : ils ne seront plus là quand la LDH et ses militants seront toujours présents et toujours de perpétuels gêneurs.

Au sein du monde associatif, nous pouvons constater un danger, avoir un motif de satisfaction et un regret. Le motif de satisfaction est qu'à en juger par le nombre de collectifs que nous animons et notre capacité à réunir autour de nous les organisations politiques et syndicales, la LDH continue à être le lieu de débats et de consensus qu'elle n'a jamais cessé d'être.

Un regret, ce sont les divisions des associations anti-racistes. Si nos rapports sont fructueux et fraternels avec le MRAP, les rapports sont devenus inexistant avec la LICRA et SOS RACISME. Le conflit israélo-palestinien a pesé de tout son poids, et nous le regrettons. Mais au fond, et notamment avec SOS RACISME, les divergences sont plus générales. Il nous faut en prendre acte. Pour autant, parce que la vocation de la LDH est de rassembler et de donner cohérence à des revendications parfois parcellaires, nous restons attachés à construire toutes les alliances utiles au progrès des droits. Nous sommes disposés à privilégier les points communs plutôt que les différences. Pour ce qui nous concerne, nous ne lançons pas d'exclusives.

Un danger, c'est l'attitude des pouvoirs publics qui tentent de renvoyer les associations à un rôle caritatif et de les transformer en exécutantes attentionnées des politiques publiques. La remise en cause de la charte signée par le précédent gouvernement avec la conférence permanente des coordinations associatives, comme le refus de reconnaître à celle-ci son rôle, révèle une volonté d'avoir à sa main le mouvement associatif. Pour cela tous les moyens sont bons, y compris le chantage financier. Certains n'y voient pas malice, d'autres font allégeance. La LDH reste, quant à elle, convaincue qu'un mouvement associatif, donc indépendant, est une des conditions premières, de la vie démocratique.

11. Un espoir à construire

Ce tableau n'est pas réjouissant. Pourtant, l'alternative existe. Elle se construit peu à peu dans l'écoute de tous ceux qui cherchent à répondre aux défis qui nous sont lancés. C'est la raison pour laquelle la LDH a pris pleinement sa place au sein des forums sociaux : celui de Florence, et plus encore celui, à venir, de Paris-Saint Denis. Nous avons été aussi présents à Porto Alegre. Bien sûr, ces forums sont des instants de débats et ne suffisent pas à constituer une alternative politique véritable. Il n'empêche qu'ils sont les lieux où se dessinent, au-delà de nos refus communs, les pistes d'un monde différent. Certes, chacun y vient avec sa propre vision des choses, chacun y défend sa propre solution. Parce que nous sommes dégagés de tout souci de pouvoir, et que nous sommes porteurs d'une vision globale des droits, nous y avons trouvé naturellement notre place.

En faisant de notre participation une priorité, nous remplissons notre rôle qui est d'être, à la fois, dans les mouvements sociaux et dans les institutions. Cette faculté que nous tirons de notre histoire, nous devons la mettre totalement en œuvre.

Nous avons la responsabilité, plus que quiconque, de restituer à la politique un espace aujourd'hui déserté. Il ne s'agit pas pour la LDH d'écrire un programme de gouvernement. Il s'agit de donner le goût du débat, de réanimer l'envie de faire, de donner force à la citoyenneté. Cela ne peut se réduire au seul fait de défendre les droits et les libertés. Nous devons, au sein de ce mouvement qui interroge l'avenir, porter les droits de l'Homme comme le fil d'Ariane du débat politique. Nous ne serons forts que lorsque nous aurons insufflé le désir de faire de la Politique. La démocratie n'est jamais morte d'un excès de débats. Elle est morte lorsqu'on laisse croire qu'elle ne dessine aucun avenir et que le futur se réduit à la gestion de l'instant.

Nous devons nous atteler à la reconstruction d'un projet collectif. À sa place, mais en occupant toute sa place, la LDH a vocation à reconstruire l'espoir.

Michel Tubiana
Président de la LDH